



PROVINCE DE QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION DE BROME-MISSISQUOI
VILLE DE

SÉANCE SPÉCIALE DU 20 JUIN 2005 À 20 HEURES

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2005
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU CONSEIL TENUE LE 6 JUIN 2005
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 14 JUIN 2005
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
5. **AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**
6. **RÈGLEMENTS**
- 6.1 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 905–2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE UN MILLION CENT TRENTE-SIX MILLE HUIT CENT NEUF DOLLARS (1 136 809 \$) RELATIVEMENT AU RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE BROMONT, DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT HORS CHAUSSÉE DU BOULEVARD DE BROMONT, À LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION D'UN PONT SUR LA RIVIÈRE YAMASKA – DOSSIER DE LA ROUTE VERTE – , DE LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR UNE PASSERELLE SOUS LE BOULEVARD DE BROMONT Et DE LA RÉALISATION D'UN RELEVÉ D'ARPENTAGE POUR LA

RECONSTRUCTION DE LA RUE SHEFFORD »

- 6.2 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 906–2005 « RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE UN MILLION SEPT CENT CINQUANTE-NEUF MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT ONZE DOLLARS (1 759 791 \$) RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET SCOLAIRE, À L'AMÉNAGEMENT DE L'ALLÉE D'ACCÈS JOHN-SAVAGE ET DES STATIONNEMENTS DU CAMPUS RÉCRÉATIF, CULTUREL ET ÉDUCATIF AINSI QU'À L'AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE SOCCER ET À LA RÉALISATION DE DIFFÉRENTES ÉTUDES CONNEXES »
- 6.3 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 907–2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC UN ANCIEN CHEMIN MONTRÉ À L'ORIGINAIRE ENTRE LE CHEMIN DE LOTBINIÈRE ET LA RIVIÈRE YAMASKA (PROLONGEMENT DE LA RUE DE LA MÉTIS AU NORD DE LA RIVIÈRE YAMASKA) »
- 6.5 ADOPTION, AVEC MODIFICATIONS, DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 876–14–2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876–2003, TEL QU'AMENDÉ, VISANT LA MODIFICATION DE LA GRILLE DE SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE I04-418 DE MÊME QU'UNE DISPOSITION DU RÈGLEMENT DE FAÇON À SPÉCIFIQUEMENT AUTORISER DANS LA ZONE I04-418 L'USAGE SERVICE DE REMORQUAGE DE LA CATÉGORIE D'USAGES »
- 6.6 ADOPTION, AVEC MODIFICATIONS, DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 879–02–2005 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 879–2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'ASSUJETTIR LA ZONE I05-506 À LA PROCÉDURE D'USAGE CONDITIONNELS »

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

7.3 **URBANISME**

- 7.3.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE AVEC UNE LARGEUR DE BÂTIMENT DE 7,2 MÈTRES AU LIEU DES 7,60 MÈTRES REQUIS, LOT 934 DU CADASTRE DU CANTON DE

FARNHAM, (RUE DES FOUGÈRES)

- 7.3.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À L'INSTALLATION D'UNE REMISE AVEC EMPIÈTEMENT DE 5,2 MÈTRES SANS LA MARGES AVANT, RUE DE LÉVIS
- 7.3.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'ASSUJETTIR LES LOTS 1263-34 ET 1263-35 À L'OBLIGATION DE LA DESSERTE PAR LE RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL ET D'AUTORISER LE LOTISSEMENT DU LOT 1263-34 AVEC UNE PROFONDEUR DE 47,34 MÈTRES (RUE DE LA COURONNE)
- 7.3.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN D'AUTORISER LE LOTISSEMENT D'UNE PARTIE DES LOTS 1287 ET 1288 DU CADASTRE DU CANTON DE SHEFFORD, AVEC UNE PROFONDEUR DE TERRAIN INFÉRIEURE À 80 MÈTRES, CHEMIN DE LOTBINIÈRE ET DE PERMETTRE LE LOTISSEMENT D'UNE PARTIE DU LOT 1291 DE TELLE FAÇON QUE LE LOT À CE QUE LA CONSTRUCTION PRINCIPALE QUI L'OCCUPERA, SOIT SÉPARÉE VISUELLEMENT DE LA RUE PAR UN AUTRE BÂTIMENT PRINCIPAL.
- 7.3.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT AU LOTISSEMENT DU TERRAIN SITUÉ AU 20, RUE MESSIER, AVEC FRONTAGE DE 40 MÈTRES AU LIEU DES 50 MÈTRES MINIMUM REQUIS ET AVEC UNE PROFONDEUR DE 30 MÈTRES AU LIEU DES 50 MÈTRES MINIMUM REQUIS
- 7.3.6 CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR RAYMOND ROY
- 7.3.7 CONVENTION POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE AIRE DE CONSERVATION EN BORDURE DE LA RIVIÈRE YAMASKA
- 7.3.8 CONVENTION POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN RÉSEAU DE SENTIERS PUBLICS SUR LE GOLF DU CHÂTEAU BROMONT INC.
- 7.3.9 ÉTABLISSEMENT DE PRINCIPE POUR LA PROTECTION DE L'ÉCOSYSTÈME DU LAC BROMONT
- 7.3.10 PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SUR LE SITE OLYMPIQUE
- 7.3.11 PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SUR LES TERRAINS DE IMMOBILIER CLEARY-BRETON
- 7.3.12 MODIFICATION AU PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT LE PROJET « LES COURS DE BROMONT »

7.3.13 ENTENTE CADRE DE DÉVELOPPEMENT – PROJET
RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ « HABITATION BROGITE »

7.4 **ASSAINISSEMENT DES EAUX**

7.5 **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

7.6 **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

7.7 **DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**

7.7.1 PLAGE DU PARADIS DE BROME

8. **DIVERS**

8.1 ACHAT DES LOTS 3 167 014, 3 167 019, 3 484 728, 3 484 729,
3 484 742 ET 3 484 749, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,
CORRESPONDANT AUX RUES DE DUBLIN ET DE SHANNON
ET CERTAINS TRONÇONS DE LA PISTES
MULTIFONCTIONNELLES

9. **AFFAIRES DU PERSONNEL**

10. **CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

10.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 9 JUIN 2005

10.2 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UNE
DEMANDE DE PERMIS FAITE PAR 9103-4348 QUÉBEC INC
(RESTO BAS GOLDEN PUB) AUPRÈS DE LA RÉGIE DES
ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX

10.3 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR PIERRE R. TELLIER
RELATIVEMENT À UN COMPLEXE RÉSIDENTIEL POUR
PERSONNES RETRAITÉES ACTIVES

11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.